

Über dieses Buch

Dies ist ein digitales Exemplar eines Buches, das seit Generationen in den Regalen der Bibliotheken aufbewahrt wurde, bevor es von Google im Rahmen eines Projekts, mit dem die Bücher dieser Welt online verfügbar gemacht werden sollen, sorgfältig gescannt wurde.

Das Buch hat das Urheberrecht überdauert und kann nun öffentlich zugänglich gemacht werden. Ein öffentlich zugängliches Buch ist ein Buch, das niemals Urheberrechten unterlag oder bei dem die Schutzfrist des Urheberrechts abgelaufen ist. Ob ein Buch öffentlich zugänglich ist, kann von Land zu Land unterschiedlich sein. Öffentlich zugängliche Bücher sind unser Tor zur Vergangenheit und stellen ein geschichtliches, kulturelles und wissenschaftliches Vermögen dar, das häufig nur schwierig zu entdecken ist.

Gebrauchsspuren, Anmerkungen und andere Randbemerkungen, die im Originalband enthalten sind, finden sich auch in dieser Datei – eine Erinnerung an die lange Reise, die das Buch vom Verleger zu einer Bibliothek und weiter zu Ihnen hinter sich gebracht hat.

Nutzungsrichtlinien

Google ist stolz, mit Bibliotheken in partnerschaftlicher Zusammenarbeit öffentlich zugängliches Material zu digitalisieren und einer breiten Masse zugänglich zu machen. Öffentlich zugängliche Bücher gehören der Öffentlichkeit, und wir sind nur ihre Hüter. Nichtsdestotrotz ist diese Arbeit kostspielig. Um diese Ressource weiterhin zur Verfügung stellen zu können, haben wir Schritte unternommen, um den Missbrauch durch kommerzielle Parteien zu verhindern. Dazu gehören technische Einschränkungen für automatisierte Abfragen.

Wir bitten Sie um Einhaltung folgender Richtlinien:

- + *Nutzung der Dateien zu nichtkommerziellen Zwecken* Wir haben Google Buchsuche für Endanwender konzipiert und möchten, dass Sie diese Dateien nur für persönliche, nichtkommerzielle Zwecke verwenden.
- + *Keine automatisierten Abfragen* Senden Sie keine automatisierten Abfragen irgendwelcher Art an das Google-System. Wenn Sie Recherchen über maschinelle Übersetzung, optische Zeichenerkennung oder andere Bereiche durchführen, in denen der Zugang zu Text in großen Mengen nützlich ist, wenden Sie sich bitte an uns. Wir fördern die Nutzung des öffentlich zugänglichen Materials für diese Zwecke und können Ihnen unter Umständen helfen.
- + Beibehaltung von Google-Markenelementen Das "Wasserzeichen" von Google, das Sie in jeder Datei finden, ist wichtig zur Information über dieses Projekt und hilft den Anwendern weiteres Material über Google Buchsuche zu finden. Bitte entfernen Sie das Wasserzeichen nicht.
- + Bewegen Sie sich innerhalb der Legalität Unabhängig von Ihrem Verwendungszweck müssen Sie sich Ihrer Verantwortung bewusst sein, sicherzustellen, dass Ihre Nutzung legal ist. Gehen Sie nicht davon aus, dass ein Buch, das nach unserem Dafürhalten für Nutzer in den USA öffentlich zugänglich ist, auch für Nutzer in anderen Ländern öffentlich zugänglich ist. Ob ein Buch noch dem Urheberrecht unterliegt, ist von Land zu Land verschieden. Wir können keine Beratung leisten, ob eine bestimmte Nutzung eines bestimmten Buches gesetzlich zulässig ist. Gehen Sie nicht davon aus, dass das Erscheinen eines Buchs in Google Buchsuche bedeutet, dass es in jeder Form und überall auf der Welt verwendet werden kann. Eine Urheberrechtsverletzung kann schwerwiegende Folgen haben.

Über Google Buchsuche

Das Ziel von Google besteht darin, die weltweiten Informationen zu organisieren und allgemein nutzbar und zugänglich zu machen. Google Buchsuche hilft Lesern dabei, die Bücher dieser Welt zu entdecken, und unterstützt Autoren und Verleger dabei, neue Zielgruppen zu erreichen. Den gesamten Buchtext können Sie im Internet unter http://books.google.com/durchsuchen.



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + Ne pas procéder à des requêtes automatisées N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + Rester dans la légalité Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse http://books.google.com

Mr Sidon.

UN MOT

SUR LA

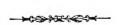
QUESTION DE SAVOIE

AU POINT DE VUE GENEVOIS ET SUISSE

PAR

Joseph HORNUNG

professeur de droit à l'Académie de Lausanne.



S 786



GENÈVE ET LAUSANNE

CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES

1860



UN MOT

SUR LA

QUESTION DE SAVOIE

AU POINT DE VUE GENEVOIS ET SUISSE

Sursum corda!

Genève offre maintenant un singulier spectacle. A voir la joie des catholiques, on peut bien penser qu'il s'agit d'une combinaison funeste pour l'ancienne nationalité protestante. Et cependant, tout le monde semble être d'accord: radicaux et conservateurs protestants sont également entraînés. L'idée encore lointaine d'une annexion de la Savoie à la France, inspire une telle terreur aux Genevois, qu'ils cherchent leur salut dans l'union avec les provinces savoisiennes les plus voisines, et que l'absorption de leur nationalité dans une population catholique et arriérée, leur paraît chose toute naturelle. On se jette, pour ainsi dire, à la tête de ces provinces, comme si elles étaient notre unique salut. Le Journal de Genève a organisé un vaste pétitionnement: on fait entendre à nos voisins que leur adhésion nous est indispensable; on les sollicite de toute façon. L'idée d'un nouveau canton formé du Chablais et du Faucigny, avec Genève pour chef-lieu, cette idée folle a tourné toutes les têtes: et de gaîté de



cœur, tout le monde semble oublier le passé et courir à l'abîme. — On dit souvent que les Genevois sont un peuple positif: il n'y paraît guère maintenant, tant nous sommes en pleine chimère. On n'examine rien, on n'envisage qu'une seule alternative: la question a été résolue avant d'avoir été seulement posée. Nous sommes comme le peuple d'Athènes, lorsqu'une nouvelle un peu grave arrivait au Pirée. Un seul courant, un seul vertige entraîne tout.

Voyons pourtant. Tout est-il perdu? Ne pouvons-nous pas nous donner le temps de la réflexion, et peser mûrement ce que nous avons à faire? Un peuple n'est pourtant pas obligé de se suicider: et, parce qu'une question qui nous intéresse gravement a été soulevée, ce n'est pas une raison pour aller nous noyer de désespoir. Nous pouvons, nous devons faire valoir nos droits; une nationalité se doit à elle-même de ne pas s'abandonner, car elle est responsable à Dieu et aux hommes de sa propre conservation. — On dirait vraiment que les Genevois n'osent plus être eux-mêmes : ils ne savent plus s'affirmer, et eux, le peuple élu de la Réforme et des lumières, ils vont, sans aucun souci de leur dignité, se mettre au pied de populations que le clergé gouverne encore complétement. Il y a là quelque chose de monstrueux. Nous devons nous relever, affirmer notre idée, revendiquer nos droits devant l'Europe. Tout au moins, nous nous devons à nous-mêmes d'examiner mûrement la question, comme des hommes libres, comme des hommes qui ont bon espoir et qui se confient dans leur droit. C'est à cet examen que je viens convier mes lecteurs. - J'écris à Lausanne, au milieu d'un peuple qui est en pleine possession de lui-même, et qui s'étonne, je dois le dire, de nous voir si effrayés, si éperdus, si empressés de nous abandonner nous-mêmes.

Je ne reviens pas sur l'origine de la question : il nous

suffit qu'elle ait été posée. Il y aurait cependant beaucoup à dire là-dessus. — On pourrait surtout signaler la part du clergé savoisien dans le mouvement annexionniste; on pourrait se demander s'il est en cela d'accord avec les idées de son grand théoricien Joseph de Maistre, qui, lui, n'a jamais séparé la fidélité à l'antique maison de Savoie de la fidélité à l'Eglise romaine. On pourrait faire observer à ce même clergé qu'il est dangereux de mettre l'intérêt du moment au-dessus des principes et que le revirement de l'Empereur dans la question du Pape, est pour lui une leçon sévère. — On pourrait ensuite se demander si, au moment où on relève la nationalité italienne, il est bien logique de traiter de la cession de tout un pays qui ne paraît pas en vouloir. J'aurais aimé tout particulièrement à relever la noble fidélité de ces populations qui se souviennent de leur passé, quand nous oublions le nôtre. Je voudrais pouvoir parler de cette assemblée populaire de Chambéry, dont l'esprit a été si excellent, et faire valoir ce qu'il y a de désintéressé dans cette loyauté d'un pays qui n'a pas toujours eu à se louer de ses princes: Chambéry a donné un noble exemple. Mais je ne puis m'arrêter, et je dois aborder la question à notre point de vue. Je tiens cependant à dire que j'aime la Savoie, mais je l'aime chez elle, dans son originalité. Je tiens à dire que je n'ai pas deux principes, un pour nous, un pour elle : le droit de la nationalité, la fidélité au passé, voilà l'idée qui me dirige dans tout ceci.

Pour en venir à ce qui nous concerne, on peut se demander d'abord si la Suisse et Genève n'ont pas attaché une importance exagérée à la cession du Chablais et du Faucigny, dans l'hypothèse de l'annexion de la Savoie à la France. Les traités nous donnent un certain droit, on l'a prouvé surabondamment. Mais, en fait, quelle est l'importance de ces provinces neutralisées pour la Suisse? Croiton que, si la France nous en voulait jamais sérieusement,

il y aurait là pour elle un obstacle? J'en doute beaucoup. La vraie défense pour un peuple, c'est sa vie intérieure, c'est ce qu'il vaut. En particulier, pour Genève, le meilleur rempart, c'est son importance morale pour la Suisse et pour l'Europe. Nous l'avons bien vu, lors de la Restauration. — Que si, au contraire, Genève se fond et disparaît dans une population étrangère, elle est en réalité beaucoup plus sérieusement compromise. L'étendue du territoire n'est rien ici. — Les provinces qu'on nous donnerait, étant catholiques et monarchiques, pourraient fort bien nous entraîner un jour vers la France, sollicitées d'ailleurs par celles qui seraient devenues françaises. — Si Genève reste elle-même, le voisinage de la France ravivera le senti ment national et républicain: on n'aura jamais chez nous un parti français sérieux; le passé nous est ici un avertissement suffisant. D'ailleurs, attenter à notre indépendance serait alors un crime auquel l'Europe, et surtout l'Europe protestante, s'opposerait certainement. Le danger est réel, mais il n'est pas aussi grand qu'on l'a pensé, et on aurait dû examiner plus attentivement cette alternative d'une annexion totale de la Savoie à la France, avant de tout compromettre, comme on l'a fait.

Mieux vaut mille fois rester soi-même, au prix des plus grands dangers, que de s'aliéner par peur. Genève est habituée à l'isolement: elle ne s'habituerait pas à ce qu'on lui prépare, ce serait sa mort irrévocable. Mieux vaut l'antithèse marquée avec la France que la fusion avec la Savoie: un peuple a besoin de lutte; il a besoin de sentir un non-moi en face de lui. Ce qui est dangereux, c'est de se perdre soi-même. — Je n'hésite donc pas à dire qu'il vaudrait mieux avoir la France à nos portes que d'abdiquer notre originalité nationale. Et je dis que cela vaudrait mieux aussi pour la Suisse: Genève protestante est un meilleur rempart pour elle que ces provinces où ne règne

aucun esprit démocratique, et dont l'assemblage n'offrirait aucune unité morale. Il y a du matérialisme politique à penser autrement. On dirait que nous avons oublié ce que c'est qu'un peuple, et combien il a besoin d'une âme et d'un cœur pour être réellement vivant. Croit-on qu'on ferait ainsi de ces populations un vrai canton suisse? On en ferait un corps sans âme et sans force, qui serait pour la Suisse un embarras et un fardeau. Et nous, nous aurions cessé d'être. — C'est ce qu'il me reste à montrer.

Je pose d'abord en principe qu'un peuple se doit avant tout à lui-même. Dieu l'a remis à sa propre garde, et il est responsable de lui-même à l'humanité. Notre premier devoir, comme individus, c'est d'être nous, d'être fidèles à notre passé, et conséquents avec nous-mêmes. Si la personnalité ne se défend pas, qui la défendra? Mais nous sommes obligés d'une obligation plus sacrée encore envers notre pays, notre civilisation, notre passé, parce que la patrie nous a faits ce que nous sommes et qu'elle n'a pas d'autres défenseurs que nous. C'est un trésor confié à notre garde et que nous devons transmettre intact à nos descendants. L'Etat est le devoir par excellence: et, quand un peuple a le bonheur d'être libre, de se gouverner luimême, quand il a sa civilisation, il lui doit toutes ses forces. Une cité n'a pas plus le droit de s'aliéner qu'un individu: elle doit rester elle-même, au prix des plus grands sacrifices. Les Genevois le savaient autrefois : il y avait pour eux une cité, une patrie, à laquelle on tenait plus qu'à chose au monde. Mais aujourd'hui, tout cela est oublié, et il semble que ce soit un crime de le rappeler.

Le mal date de loin. Il y a quarante-cinq ans, pour des raisons extérieures et secondaires, et sous l'empire d'illusions que le temps s'est chargé de détruire, les Genevois ont été infidèles au principe de la nationalité, et ils ne font que suivre aujourd'hui la logique d'une situation fausse. — Il faut



le dire, et les faits l'ont prouvé, c'était une alliance contre nature que celle de la Rome protestante avec les populations catholiques qu'on lui donna. L'antagonisme devait se produire: on avait mis en présence deux peuples, deux principes; c'était une illusion impardonnable que de croire l'accord possible. Les fictions pareilles ne tiennent pas longtemps devant la force de la réalité. Il devait y avoir lutte, et le combat devait tourner contre nous. Nous n'avons pas sérieusement modifié nos communes catholiques: elles sont restées hostiles, malgré notre générosité. Leur clergé nous a toujours traités en ennemis et nous a calomniés, chez nous. Et pense-t-on que tout cela ait été heureux pour nos concitoyens catholiques? Non, certes; l'hostilité prolongée aigrit les cœurs, et c'est un triste emploi de la vie que de battre en brèche une noble civilisation.

Je ne veux pas dire que tout soit à blâmer dans l'œuvre des quinze dernières années: il y a eu progrès sur plus d'un point; l'esprit démocratique a pénétré partout. Mais le matérialisme nous a envahis; nous avons oublié nos traditions spiritualistes, et cela, en grande partie, par une complaisance coupable pour le catholicisme. Le progrès matériel ne saurait compenser ce malheur. Notre vie politique a été viciée dans son principe. Nous ne sommes plus nous-mêmes: la sécurité nous manque, et notre activité spirituelle est paralysée. Et croit-on que nos voisins catholiques gagnent à cette annihilation? Non certes, nous sommes neutralisés par eux, sans profit pour personne.

Mais au moins tout n'est pas perdu. Genève existe encore, comme centre protestant; notre Eglise est intacte, notre Académie florissante. Que les ouvriers de St-Gervais aient remplacé l'aristocratie au pouvoir, ce n'est peut-être pas, en soi, un si grand malheur. Ils sont Genevois, Jean-Jaques était des leurs. Tant que Genève est Genève, tout

est sauvé. Les démocraties ne peuvent vivre sans luttes: Athènes et Florence étaient constamment en proie à la guerre civile; et certes, Genève, au XVIII° siècle, a été grande, malgré ses querelles incessantes. L'esprit aime le combat: mais il faut que la lutte soit entre concitoyens et pour des idées; il faut surtout qu'elle soit franche et ouverte: alors elle est la vie même. Mais, si la nationalité est sourdement contestée, alors tout est compromis. Or c'est là ce qui nous menace.

Désirer que Genève devienne le chef-lieu d'un nouveau canton, dont les provinces annexées à la Suisse feraient partie, c'est désirer que Genève soit annulée et moralement détruite. Les populations qui nous entourent sont entièrement sous la main du clergé; cela résulte, en particulier, des renseignements que M. Vulliemin a recueillis en vue de son Mémoire 1. Les Savoisiens qu'il a consultés ont été unanimes à lui dire qu'ils auraient beaucoup de peine à se gouverner eux-mêmes, à cause de cette influence du clergé romain. Voilà un fait. — Or, on sait de quel esprit l'Eglise catholique est animée à notre égard; elle ne peut pas ne pas nous détester, et détruire ce qui reste de la Rome protestante doit être pour elle comme un devoir. Or il lui serait facile d'arriver à ses fins, une fois que notre nationalité protestante serait novée dans une population catholique quatre ou cinq fois plus nombreuse. - Quelle garantie aurions-nous? J'entends, quelle garantie réelle, efficace? Les traités (à supposer qu'il y en eût un) et les articles de constitutions ne valent que si on veut bien les appliquer fidèlement. Le pouvoir fédéral n'est pas assez fort et a trop peu de moyens d'action pour être en pareille matière une ressource suffisante. Dans nos démocraties, il faut la bonne volonté, la vertu, comme disait Montesquieu. Or, je

¹ Je tiens le fait de M. Vulliemin lui-même.

le demande, cette bonne volonté pourrait-elle exister dans les conditions où nous serions placés?

Pense-t-on, peut-être, que la Genève protestante et éclairée pourrait agir sur les nouveaux citoyens? Ce qui s'est passé depuis 1815 montre que ce serait une illusion de l'espérer. Il y a trop de différence entre notre civilisation et celle de la Savoie, pour qu'une influence soit possible: notre vie nationale a, d'ailleurs, par elle-même, peu de rayonnement. Nous serions donc inévitablement neutralisés, et cela sans profit pour personne. Ce serait tout simplement une lumière qui s'éteindrait, une forme sociale, un esprit national qui se dissoudrait, pour faire place à une matière sans vraie organisation.

Radicaux et conservateurs en souffriraient également, parce que la nationalité même serait atteinte dans son principe. Les majorités ne sont pas volontiers généreuses, et il est fâcheux d'être une minorité, surtout quand on a pour adversaire le clergé romain, pour qui l'intolérance est un article de foi et une obligation '. — Saint-Gervais croit-il que le pouvoir lui resterait? Pour quelque temps, peut-être; mais bientôt il serait, lui aussi, gouverné par les avocats de Thonon et de Bonneville. Et alors, mais trop tard, il regretterait son entraînement d'aujourd'hui.— Nous tous, Genevois protestants, nous sommes intéressés et responsables dans cette grave crise, dans ce moment solennel. Nous sommes encore les maîtres de notre destinée: n'aliénons pas cette liberté que nous possédons encore, cette liberté, cette souveraineté, que Jean-Jaques regardait avec raison comme le premier des biens pour un peuple. Il y a là pour nous une question de vie et de mort; car, pour une nation, la perte de l'indépendance, c'est la mort. Nous sommes libres, nous serions sous tutelle.

' Je renvoie mes lecteurs au titre: De hæreticis, dans les différents recueils qui composent le Corps de droit canonique.

J'ai raisonné dans l'hypothèse d'une annexion du Chablais et du Faucigny à notre canton, parce que c'est notoirement l'idée de nos deux journaux. Je supplie, au nom de la patrie commune, au nom de notre passé et de notre avenir, je supplie ceux de nous qui ont adopté cette idée de réfléchir sérieusement aux conséquences d'une pareille combinaison. Elle serait notre ruine, et ceux qui la défendent assument sur eux une pesante responsabilité. — Quant à la combinaison d'après laquelle notre canton resterait ce qu'il est, elle serait plus acceptable; mais il y aurait toujours cet inconvénient, que les habitants des provinces annexées à la Suisse, qui habitent Genève, y deviendraient citoyens. Cependant nous ne serions pas absorbés aussi complétement.

Il faut le dire franchement et le réclamer au besoin, nous ne pouvons accepter avec joie l'annexion du Chablais, du Faucigny et de Saint-Julien à la Suisse, que si la Confédération profite de cette occasion pour détacher de Genève les communes anciennement sardes et les unir au nouveau canton. Voilà ce que nous devons désirer et demander formellement. Et cela, parce que cette combinaison est la seule rationnelle, la seule conforme au droit des nationalités, et à leurs vraies tendances. On ferait cesser ainsi l'antagonisme confessionnel qui nous a fait déjà tant de mal; on rendrait à elles-mêmes des forces trop longtemps comprimées. — Notre Genève rentrerait en possession de sa propre vie: elle respirerait enfin, et la patrie, cette mère auguste et vénérée, la patrie si longtemps attristée et inquiète, la patrie nous bénirait. Car enfin, nous avons encore une patrie; la cité de Calvin et de Jean-Jaques peut encore revivre. Ne devons-nous pas faire nos efforts pour qu'en effet, elle revive, cette patrie à laquelle nous devons tout. — Mais nous n'osons pas, nous faisons taire nos cœurs, comme des esclaves; nous ne sommes pas des témoins fi-

dèles de ce que nous lisons en nous. Nous ne disons pas ce que nous pensons et désirons réellement. Pourquoi cela? Ne sommes-nous donc plus libres? Parce que Genève a fait en 1815 une faute énorme, est-ce une raison pour en faire une plus grave encore en 1860? Sommes-nous liés irrévocablement par la logique fatale du passé? — Il n'est jamais trop tard pour mieux faire. La patrie a souffert de la faute commise par nos devanciers : nous lui devons de la réparer. C'est une obligation sacrée. Quand la piété envers la patrie s'altère chez un peuple, il est perdu, comme un fils qui n'aimerait plus sa mère. - Notre passé glorieux est là-bas, dans le royaume des ombres, qui nous appelle; nous devons lui répondre, lui rendre la vie. Le principe de l'être est toujours en nous. Genève n'est plus qu'une idée; mais cette idée peut reprendre forme et revivre. C'est à nous de le vouloir sérieusement et énergiquement.

Oui, nous devons concentrer nos efforts sur ce point, restituer Genève à elle-même. Et ainsi, nous rendrons service à nos concitoyens catholiques: eux aussi, ils seront rendus à leurs vraies tendances; unis aux nouvelles provinces, ils pourront montrer de quoi ils sont capables, en organisant un Etat Suisse. Ils savent dire qu'ils ne sont pas Genevois, mais Suisses; voici une occasion de montrer qu'ils peuvent réellement être quelque chose. De tout point, c'est là ce que nous devons désirer. — La Suisse y gagnerait évidemment. Au lieu d'un seul canton dont les éléments constitutifs se neutraliseraient d'abord et qui serait finalement gagné au Sonderbund, elle en aurait deux, dont chacun serait vivant, dont chacun aurait son originalité. — Les provinces annexées feraient sérieusement l'épreuve de la vie démocratique; elles seraient quelque chose. Qu'elles désirent être suisses, cela se comprend; mais nous ne devons pas les solliciter, et surtout nous devons maintenir notre nationalité vis-à-vis d'elles. Si elles naissent à la vie républicaine, elles comprendront le prix de l'indépendance et nous pardonneront de vouloir être nous. Le principe est le même.

Dans tout ce qui s'est dit sur la question, on n'a guère parlé que des intérêts matériels. Il y a pourtant quelque chose de plus haut et de meilleur. A quoi sert la prospérité matérielle, si la personne même n'est plus là? — Toute vie est menacée par la décomposition; toute vie est une forme que les puissances de la matière attaquent incessamment. Cela est surtout vrai des peuples: ils sont esprit; et, si le souci de leur liberté les abandonne, s'ils en viennent à se préoccuper avant tout de leurs intérêts matériels, ils sont perdus.

La question est là pour nous. Genève est une forme, un esprit créé par le protestantisme. Cet organisme renferme et emploie des éléments divers. La race qui nous entoure est, pour ainsi dire, la matière de cette forme; or, en tant que catholique, elle est hostile à l'œuvre de Calvin, à la ville spiritualiste de Jean-Jaques. Voulons-nous favoriser ce travail de décomposition? — Genève ne subsiste que par l'accord de nos volontés. Là est la beauté d'une démocratie protestante: elle est esprit et volonté. Rien n'est plus grand; mais il faut le penser et le vouloir. Les républiques vivent par l'âme et le cœur; leur principe central est cette substance morale dont les individus se nourrissent et qui s'est formée de ce qu'ils avaient en eux de plus spirituel. L'Etat est l'œuvre des citoyens; et pourtant, s'ils lui sont fidèles, il est leur joie, l'objet de leur amour ; il en est ici comme pour les commandements de Dieu qui gardent ceux qui les gardent. Là est le mystère de la vie sociale. Il y faut absolument un sujet, un esprit, une âme. Or aujourd'hui le matérialisme politique envahit tout; on s'abandonne à son courant et

on ne voit pas qu'ainsi toute vie *personnelle* est compromise.

C'est l'honneur de Genève que d'avoir produit, au XVIII^{no} siècle, la théorie spiritualiste de Rousseau sur l'Etat: pour notre grand et cher philosophe, l'Etat était une personnalité, et l'on sait avec quelle austérité il comprenait la vie publique. Il opposa cette doctrine au matérialisme français du temps, pour qui l'homme n'était qu'une partie de la nature fatale et irresponsable. Hegel, en Allemagne, n'a fait que développer l'idée de Jean-Jaques; pour lui aussi, l'Etat est esprit. Voulons-nous renoncer à ces glorieuses traditions, pour suivre le siècle dans son grossier fatalisme? La question est là, entre ceux qui veulent Genève comme cité spiritualiste et ceux qui font bon marché de ce passé glorieux. Il faut choisir.

Mais non, il y a ici un devoir sacré. Nous ne sommes pas libres de choisir, nous sommes obligés, et obligés d'une obligation stricte. Genève n'est pas une de ces choses qu'on dédaigne et qu'on néglige: Genève, c'est ce que nous avons de plus cher; Genève est un nom illustre et respecté. A nous de lui être fidèles, au milieu de l'orage. L'antique patrie nous appelle de sa voix affaiblie. Rallumons le feu sur ses autels, et que le temple auguste de nos souvenirs entende de nouveau les pas de la multitude fidèle!

Donc, si notre situation doit changer, soyons d'accord pour demander d'être rendus à nous-mêmes. Nous avons le droit et le devoir de le faire. C'est là, sur ce point, que nous devons concentrer nos efforts. Je ne désire pas que la France nous entoure; ce serait un grand danger pour nous. Si la Savoie doit devenir française, nous devons souhaiter l'annexion à la Suisse des provinces qui touchent au lac. Mais le danger venant de la France serait mille fois moins grand que celui dont nous menacerait une absorption comme celle que tant de gens rêvent follement.

Encore une fois, l'essentiel c'est de rester, ou mieux de redevenir entièrement nous-mêmes. La Suisse doit le désirer: il lui importe de garder Genève comme canton protestant. Le catholicisme a été toujours la grande difficulté pour la Confédération; elle ne doit pas désirer de le voir triompher à Genève. Je ne vois donc ici qu'une cause: celle de nos nationalités libérales, celle de la démocratie.

Dans tout ceci, j'ai parlé avec une entière franchise; j'ai même été plusieurs fois sévère. Je prie mes lecteurs de croire que je n'ai dans le cœur aucun sentiment de haine; j'ai dit et je répète que j'aime la Savoie. Mais, quand il s'agit de la patrie, la sincérité absolue est un devoir. Nous devons être nous-mêmes, entièrement nousmêmes, dans une question qui nous touche de si près. Ce serait une faiblesse coupable que de biaiser. On nous mépriserait, si nous le faisions. C'est le moment ou jamais de nous affirmer et de revendiquer notre indépendance. A une époque où, de toutes parts, les nationalités s'émancipent, il serait singulier de voir une des plus vieilles républiques de l'Europe faiblir et s'abandonner. Non, cela ne sera pas, cela ne peut et ne doit pas être. Autrement, il faudrait croire que l'antique patriotisme est mort, et il faudrait dire à nos cœurs de mener le deuil.

Je conclus. Nous pouvons désirer en première ligne le statu quo; et le Journal de Genève a commis une faute impardonnable, en sollicitant les provinces qui nous entourent, et en compromettant ainsi l'avenir. Ici, à Lausanne, on paraît le sentir très vivement. Si l'annexion à la France ne devait pas avoir lieu (ce qui est encore possible), que deviendrait ce mouvement? Voilà une question qu'on aurait dû se poser avant d'agir. — Maintenant, s'il doit y avoir un changement, il doit se faire dans le sens des nationalités: elles doivent être consultées; autrement le remaniement n'aurait aucun avenir. Or, je l'ai dit, dans cette

alternative, nous devons,—si l'annexion du Chablais et du Faucigny à la Suisse est décidée, — demander de reprendre nos anciennes limites du côté de la Savoie¹. Le principe des nationalités, qu'on invoque aujourd'hui de toute part, réclame impérieusement cette combinaison. Et je le répète en terminant, tous les Genevois protestants doivent la désirer; elle leur importe à tous, radicaux et conservateurs. La Suisse doit la vouloir également: il lui faut Genève comme canton protestant. Elle ne peut pas vouloir que nous soyons annulés, au profit d'une tendance qui, depuis le XVI^{me} siècle, a fait le malheur de la commune patrie. Le catholicisme est foncièrement hostile à la démocratie, et la Suisse doit défendre contre lui son principe vital.

Donc, ayons bon courage. Et, si nous devions échouer, qu'au moins nous puissions nous rendre ce témoignage de ne pas nous, être abandonnés nous-mêmes, et nous dire que nous avons été *fidèles* jusqu'au bout.

Lausanne, le 13 février 1860.

⁴ Il est clair que l'enclavement n'a plus ici d'inconvénient, puisque nos communes protestantes seraient dans un canton suisse.



Lausanne. - Imprimerie Corbaz et Rouiller fils.